



# Comité Social d'Administration de Réseau C.S.A. - R.

Service de Santé des Armées – SSA

Lyon, le 19 juin 2024

## DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous entrons concrètement dans la période JO. Vos personnels civils et militaires vont mouiller leur maillot pour la même équipe !

L'UNSA Défense a pu se rendre compte que le SSA est loin d'être à jour de ses habilitations de la protection du secret type « secret défense » avec le logiciel en ligne SOPHIA. Dans le contexte actuel, il est quand même déplorable de constater qu'il y a des trous dans le filet. Mais rassurons-nous, TOUT le Minarm est concerné. Quoiqu'il en soit, une mise à jour s'impose, surtout quand on voit comment sont recrutés les réservistes en contrat court spécifique JO...

Il y a 2 sujets d'actualité pour lesquels les agents attendent de l'information :

- **La Protection Sociale Complémentaire (PSC) :**

L'UNSA Défense déplore le manque de communication concernant la PSC au sein des établissements. La seule information qui est disponible, est seulement donnée par les organisations syndicales ou sur Intradef (inaccessible aux agents CLM / CLD).

L'UNSA Défense demande une information plus large par affichage au sein des établissements, ainsi qu'une information individuelle par courrier.

- **La semaine en 4 jours :**

Nous avons connaissance que l'expérimentation concerne 367 agents (hors SSA), la plupart étant des agents administratifs sans horaires atypiques.

L'UNSA Défense pose des exigences préalables et impératives sur :

- Une modalité exclusivement basée sur le volontariat des agents ;
- Une modalité réversible à tout moment sur simple demande de l'agent ;
- Et surtout une négociation des modalités d'organisation au plus près des agents par les représentants au sein des FS d'emprises et de Base De Défense.

Par ailleurs, suite à cette phase d'expérimentation, l'UNSA Défense souhaite qu'un bilan de suivi et d'analyse soit présenté en FS.





L'UNSA Défense attend avec impatience la présentation concernant la médecine de prévention. Pour rappel, l'UNSA Défense soulève diverses difficultés depuis 2018 ! Soit 6 ans... et quelles dégradations en 6 ans et quelle perte de temps.

L'intervention du Médecin Chef GÉRAUT a été appréciée lors de la FS de l'armée de terre il y a 15 jours. L'ordre de marche va-t-il se mettre en route ? Les effectifs des antennes médicales seront-ils revus à la hausse ? Les locaux vétustes seront-ils enfin rénovés ou les équipes déplacées ? L'UNSA Défense réitère : le SSA est le garant santé des agents du ministère des armées. Les employeurs doivent en prendre conscience !

Comme à son habitude, l'UNSA Défense a encore et toujours de nombreux sujets à aborder :

### 1<sup>er</sup> point – Les CMG

Les personnels civils ont parfois l'impression de jouer en troisième division ! Les CMG et en particulier celui de SGL témoignent par leur absence de communication et leur manque de rapidité, de l'intérêt qu'ils leur portent !

- La mise en paiement du traitement suite à la majoration du travail de nuit, des dimanches et des jours fériés se compte en mois et bientôt nous pourrons dire en années ! (Arrêté de mars 2023)
- Pourquoi les paramédicaux n'ont-ils aucune communication sur les critères de versement de la prime JO ?
- Des primes de soins critiques et autres éléments variables ne sont pas versées depuis minimum 6 mois !?!?
- Le remboursement des transports en commun se compte en mois également ! Et pour certains établissements, des justificatifs supplémentaires sont demandés ! On est hors réglementation ! on croit rêver !

### 2<sup>ème</sup> point – Les Formateurs Internes Occasionnels (FIO)

L'UNSA Défense a récemment soulevé un souci concernant les FIO où tout le monde se renvoie le ballon. Toutes les déclarations nominatives ne sont pas faites, les agents ne peuvent donc pas être rémunérés. Quid de l'inscription sur le site « demarches-simplifiees.intradef.gouv.fr » qui relève du parcours du combattant. Merci les formateurs de continuer à donner de votre temps !

### 3<sup>ème</sup> point – Le CIMoB

L'UNSA Défense est navrée de constater que le CIMoB fait partie de la même équipe que les CMG ! Une lenteur du traitement des dossiers ainsi qu'une application inappropriée des notes de désignation font que certains agents ont des sommes très importantes en attente de remboursement ! Les refus de déplacements sont de plus en plus nombreux.

Arrêtons de slalomer à travers toute cette paperasse. L'UNSA Défense souhaite l'accès à la dématérialisation via FD en ligne afin de gagner du temps dans le traitement des dossiers !

Les agents civils de la défense ne portent pas le treillis certes mais ils représentent l'Etat.





#### 4<sup>ème</sup> point – Civilianisation des postes

L'UNSA Défense pense qu'il serait judicieux de faire un état des lieux des postes non projetables nécessitant du personnel civil. Certains corps de métiers, comme les secrétaires médicales administratives, sont entièrement militarisés. Oui, nous parlons de l'équipe des AMA.

#### 5<sup>ème</sup> point – GT parcours pro

Faisant suite au point ci-dessus, la mise en place du GT parcours pro devient urgente. L'UNSA Défense vous a évoqué à plusieurs reprises la gestion des aides-soignants passés en catégorie B en 2022. Laissés sur le banc de touche, les agents rencontrent peu de soutien et de reconnaissance. Le constat est désastreux ! Il en va de même pour les ASHQC.

Les agents en distorsion d'emploi ne font plus partie de l'équipe des soignants et la hiérarchie administrative n'en veut pas dans ses rangs, sous prétexte qu'ils n'ont aucune formation initiale.

L'UNSA Défense démontre qu'il y a 2 problèmes :

- Les agents déjà sur un poste administratif : C'est totalement incompréhensible de leur refuser une affectation sur leur propre poste alors que l'on recrute d'autres personnes en sureffectif parfois ! C'est totalement ahurissant puisqu'ils sont déjà sur un poste administratif.
- Les agents en recherche de poste voient les portes se fermer en interne et les autres employeurs ne regardent même pas les dossiers !!

Les agents paramédicaux deviennent des pestiférés au sein même du SSA ! Du jamais vu !!!

#### 6<sup>ème</sup> point – Infirmier en Pratiques Avancées (IPA)

L'UNSA Défense souhaite remettre sur le terrain le statut des IPA.

En effet, l'HIA Sainte-Anne a envoyé 2 agents en cursus Master 2 d'infirmiers de pratiques avancées. L'UNSA Défense demande la création du métier et la transposition des textes de référence existants dans la fonction publique hospitalière.

Il est quand même fort de café que le SSA paye une formation diplômante et laisse les agents sur le banc de touche non ? Il nous semblait que l'attractivité était le mot d'ordre.

N'ayant aucun avenir au SSA, certains agents envisagent de quitter l'institution ! Ce serait bien dommage qu'ils abandonnent votre club !

#### 7<sup>ème</sup> point – Prime de service statutaire des paramédicaux

Toujours inadmissible pour l'UNSA Défense, c'est le gel de la prime statutaire des paramédicaux depuis la crise sanitaire en 2020. Nous revendiquons toujours une revalorisation de cette prime à minima pour les nouveaux arrivants ainsi que pour les titulaires qui sont en deçà de 13%. A quand la mise en place d'une enveloppe pour compenser la perte de salaire ?

Les agents administratifs et techniques n'ont pas eu leur CIA de gelé eux ni leur ticket lié à leur avancement de grade et/ou de corps !!!!





### 8<sup>ème</sup> point – concours IBODE / IADE

L'UNSA Défense vous interpelle depuis décembre 2023 sur la situation des agents ICSG souhaitant évoluer dans leur carrière. En effet, les sorties d'école IBODE / IADE ne correspondent pas aux dates des concours pour recrutement. Votre équipe devait prendre attache auprès de l'ACASAN. De ce fait, les agents sont désabusés et laissés sur le banc de touche.

Pour finir, l'UNSA Défense souhaite attirer votre attention sur la nécessité de reconnaissance de la composante ravitaillement. En effet, de nombreux irritants surgissent et grimpent en flèche : pas de MTI, des modifications de groupes IFSE n'entraînant pas de gain indemnitaire !

Tous ces irritants dégradent la motivation des agents et un mécontentement fort commence à s'exprimer. Il convient donc d'accentuer les efforts sur les revalorisations salariales de tous les statuts quitte à avoir une action indemnitaire.

**En conclusion**, l'UNSA Défense constate qu'il y a de nombreux sujets qui restent sans réponse. Il est grand temps d'axer sur la voie de l'amélioration pour un service de santé des armées réellement attractif et un soutien des forces à la hauteur de la demande.

L'UNSA Défense sera toujours aux côtés des agents civils pour faire valoir leurs droits, leurs compétences. Ils ont choisi de travailler pour le SSA. Le militaire ne peut partir en OPIN ou en OPEX s'il ne reste pas un civil pour la continuité du service en base arrière !!!!

Monsieur le Directeur Central, Mesdames, Messieurs, l'UNSA Défense vous remercie de votre attention. On vous passe le ballon ; à vous de jouer !

